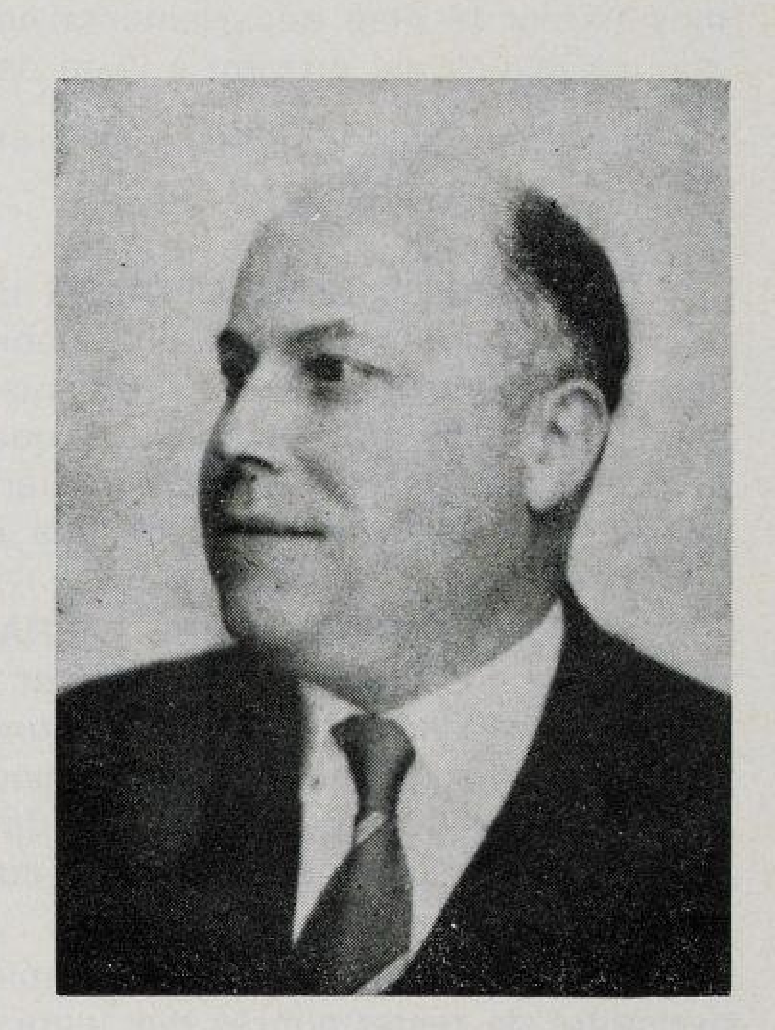
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 MARS 1973 — Première Circonscription d'AURILLAC

Augustin CHAUVET



CANDIDAT
DE L'UNION DES RÉPUBLICAINS DE PROGRÈS
POUR LE SOUTIEN
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Officier de la Légion d'honneur
Maire de MAURIAC — Conseiller Général de SALERS
Vice-Président de l'Association des Maires du Cantal
Président-Fondateur du « FOYER CANTALIEN »
Président du Herd-Book de Salers,
du Syndicat de Contrôle Laitier du Cantal
et de la Fédération des Syndicats de Contrôle Laitier du Massif Central

DÉPUTÉ SORTANT

CHERS CONCITOYENS,

Après 17 ans d'un pacte de confiance et d'amitié, quatre fois renouvelé, je me présente à nouveau à vos suffrages. Si je le fais c'est à la demande expresse du Président de la République qui a tenu à ce que je sois dans la Première Circonscription du Cantal le représentant de la majorité présidentielle aux élections législatives les plus importantes de l'après-guerre. Ce qui est en cause en effet, ce n'est pas simplement une politique, c'est la forme même de l'Etat, le sort de notre société et notre avenir économique.

Il s'agit de défendre le régime qui assure depuis quinze ans à notre pays une stabilité politique exceptionnelle, condition fondamentale de progrès dans tous les domaines contre les tenants du totalitarisme et les nostalgiques d'un passé périmé.

Il s'agit de préserver une société profondément transformée et améliorée par l'action de la Vᵉ République, pour qu'elle continue à bénéficier du progrès technique et social, pour qu'elle s'ouvre plus encore à la participation de toutes les catégories de citoyens aux responsabilités et aux profits.

Il s'agit de maintenir l'expansion économique qui a placé notre pays au premier rang des nations industrielles et d'élargir la répartition de ses fruits entre toutes les catégories sociales de la Nation et en particulier au profit des plus déshérités.

C'est pour contribuer à l'accomplissement de cette tâche que je sollicite une fois de plus vos suffrages.

C'est aussi pour pouvoir continuer mon action en faveur du Cantal et de ses habitants. Si j'ai pu, grâce à l'appui bienveillant de Georges Pompidou, apporter une contribution non négligeable à l'amélioration du sort de nos compatriotes, c'est parce que votre confiance ne m'a jamais fait défaut et m'a donné l'autorité nécessaire pour défendre vos intérêts. Si je vous la demande à nouveau, c'est pour continuer à œuvrer avec une efficacité accrue en faveur de tous les Cantaliens à quelque catégorie qu'ils appartiennent.

AGRICULTEURS : Dans notre région où l'Agriculture tient toujours la première place et où **l'exploitation familiale,** à laquelle nos paysans restent profondément attachés, a fait ses preuves, tant sur le plan économique que sur le plan social, l'élévation du niveau de vie des exploitants, des aides familiaux et des salariés agricoles, l'amélioration de leurs conditions de travail, **l'organisation des marchés** de nos principaux produits et notamment de la viande et du lait seront comme par le passé, au premier rang de mes préoccupations.

ARTISANS ET COMMERÇANTS : L'allègement des charges fiscales et sociales revêt pour eux un intérêt capital. Je poursuivrai dans ce domaine l'action que je n'ai cessé de mener et dont témoignent mes nombreuses interventions tant à la tribune de l'Assemblée Nationale qu'auprès du Ministère des Finances pour que **l'égalité fiscale et sociale** réclamée par les commerçants et les artisans entre rapidement dans le domaine des réalités et qu'en particulier, sur le plan social, ces derniers puissent bénéficier, tant pendant leur activité qu'au cours de leur retraite d'avantages analogues à ceux des salariés.

OUVRIERS ET EMPLOYÉS : La protection de l'emploi, la progression constante du niveau de vie, l'amélioration des conditions de travail et celle des conditions de logement pour laquelle j'ai particulièrement œuvré, présentent en ce qui les concerne un caractère essentiel. Je m'efforcerai de faciliter dans toute la mesure de mes moyens sur le plan départemental **une politique d'équipement et d'investissement** susceptible d'offrir les débouchés que les jeunes qui arrivent à l'âge de l'emploi ne trouvent pas encore sur place.

Bien entendu, je reste profondément attaché à **la politique de la participation,** qui est le fondement social de la doctrine gaulliste.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE : Malgré les attaques injustes dont j'ai été l'objet de la part de certains d'entre eux incomplètement informés, je reste profondément attaché à leur cause et je m'efforcerai au cours de la prochaine législature de faire prévaloir leurs légitimes revendications tant en ce qui concerne l'application du rapport constant que **l'augmentation du taux de la pension et l'avancement de l'âge de la retraite** à 60 ans pour les anciens combattants prisonniers de guerre ainsi que **l'attribution de la carte de combattant** aux internés en Suisse et aux Anciens d'Afrique du Nord.

PERSONNES AGÉES ET HANDICAPÉES : Sans méconnaître l'effort considérable qui a été fait en faveur des personnes âgées et infirmes et qui a eu pour effet de multiplier par plus de six fois en douze ans le montant du minimum vieillesse porté pour une personne seule de 724 francs au 1er janvier 1960 à 4 500 francs au 1er octobre 1972, et de 1 448 francs à 9 000 francs pour un ménage, je sais que des détresses restent encore à secourir et qu'un effort encore plus important devra être fait pour assurer **une vieillesse décente** à tous ceux qui ont consacré une vie de labeur au service de la communauté nationale.

QUANT AUX JEUNES, espoir de la France de demain, je m'efforcerai comme je l'ai déjà indiqué, de leur permettre de rester auprès des leurs dans un pays qui leur est cher, en leur procurant sur place **l'emploi et le logement qu'ils recherchent.** Je rappelle à cet égard que la Société Coopérative d'H.L.M. « Le Foyer Cantalien » que j'ai créée en 1954 a construit depuis lors plus de 2 500 pavillons ou logements disséminés sur l'ensemble du département et loge à l'heure actuelle plus de dix mille de nos compatriotes.

COLLECTIVITÉS LOCALES : Bien que la substitution de l'impôt sur les salaires à la taxe locale se soit révélée particulièrement bénéfique pour les collectivités locales, il n'en reste pas moins que beaucoup d'entre elles éprouvent des difficultés de plus en plus grandes pour poursuivre leur équipement et assurer ainsi de meilleures conditions de vie à leurs administrés. Il appartiendra à la prochaine législature de remédier à cette situation en attribuant aux collectivités locales des ressources nouvelles dans le cadre **d'une réforme de la fiscalité locale et notamment de la patente, par un allègement de la T.V.A. sur leurs marchés et en transférant à l'Etat les charges** qui lui incombent normalement, notamment dans le domaine scolaire et dans celui de l'assistance et qui sont actuellement assumées par les Collectivités Locales.

TOURISME : Le tourisme demeure la grande espérance de notre département. Tout devra être mis en œuvre dans le domaine des équipements collectifs et particuliers pour que cette espérance ne soit pas déçue.

C'est pour l'accomplissement de ce programme, c'est pour me tenir comme je l'ai toujours fait jusqu'ici à la disposition de mes concitoyens pour les aider de mes conseils et de mon appui chaque fois que cela est possible, c'est pour le maintien d'un climat de paix sociale et de concorde entre français, c'est pour la défense de la liberté républicaine et de la dignité nationale, qu'avec le concours de mon suppléant Albert GENTET, je vous demande aujourd'hui de me renouveler votre confiance.

VIVE LE CANTAL ! VIVE LA RÉPUBLIQUE !

VIVE LA FRANCE !

Augustin CHAUVET

DÉPUTÉ SORTANT

REMPLAÇANT ÉVENTUEL :

Albert GENTET

Chevalier de la Légion d'honneur - Médaille Militaire
Croix de guerre 1939-1945
Adjoint au Maire d'Aurillac
Membre du Conseil Economique et Social



Imprimerie Moderne U.S.H.A. – Aurillac

Vu, le candidat.